

NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

IC/148/LIVSG/2019

Date : 17/10/2019

PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTITULE DE LA MISSION : DEUX (2) CONSULTANT-E-S INTERNATIONAUX-LE-S CHARGE-E-S DE LA FORMATION SUR L'AUDITION DES VICTIMES, TECHNIQUES D'ENQUETES EN MATIERE DE VIOLENCES SEXUELLES LIEES AU CONFLIT

Durée de la mission : 60 Jours calendaires

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention obligatoire de la référence et intitulé du dossier. Toute demande de renseignement sera adressée à l'adresse e-mail : registry.cf@undp.org

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 05 Novembre 2019.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Face à l'ampleur des violences sexuelles enregistrées pendant les conflits, un communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit (VSLC) a été signé entre le gouvernement de la République centrafricaine et l'Organisation des Nations Unies à Bangui le 12 Décembre 2012. Ce document vise entre autres à renforcer, la coopération bilatérale dans le domaine du renforcement de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, en apportant notamment un appui significatif au Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique pour la mise en place d'unités spécialisées chargées de s'occuper des crimes de violences sexuelles. Le 31 mai 2019, les autorités centrafricaines ont réaffirmé leur engagement en faveur de la lutte contre les VSLC en signant un nouveau communiqué conjoint avec la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles commises en période de conflits (RSSG-VSLC).

Dans le cadre de ses engagements internationaux sur le même sujet, le gouvernement centrafricain avait signé le 8 Janvier 2015, le Décret n°15/007 portant création de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR). L'UMIRR, chargée de prévenir et de réprimer ces violences, est composée de gendarmes, de policiers ainsi que de personnel civil (psychologue, médecin et juristes). Elle est basée à Bangui et a une compétence nationale. Deux arrêtés interministériels portant organisation et fonctionnement de l'UMIRR ont été signés par les Ministères de la Justice et de l'Intérieur le 29 février 2016 et 9 décembre 2016 pour appuyer les mesures d'applications du décret.

En vue de l'opérationnalisation de cette Unité, le Bureau de la RSSG-VSLC et l'Equipe d'Experts des Nations unies sur l'état de droit et les violences sexuelles liées au conflit (TOE), avec le soutien du gouvernement japonais, ont collaboré avec le PNUD et la MINUSCA afin d'apporter conjointement un appui technique, logistique et matériel aux autorités centrafricaines. Ce soutien s'est notamment traduit par l'organisation de formations pour l'ensemble du personnel de l'UMIRR entre novembre 2016 et juillet 2019.

L'UMIRR est opérationnelle depuis le 14 juin 2017. De juin 2017 à mars 2019, neuf cent quarante-six (946) plaintes ont été enregistrées par l'UMIRR. Parmi ces dossiers, à l'issue des enquêtes préliminaires, quatre cent soixante-neuf (469) procès-verbaux ont été communiqués soit au Parquet de la République près le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bimbo, soit au Parquet de la République près le TGI de Bangui, soit auprès du Tribunal Militaire Permanent.

Cependant, seuls quelques-uns de ces cas de violences sexuelles et basées sur le genre ont été jugés, malgré l'existence d'un grand nombre de dossiers en instance dans les chambres d'instruction. A cet égard, au mois de mars 2019, une étude de collecte et d'analyse des décisions

judiciaires en matière de violences sexuelles et basées sur le genre, financée par le PNUD menée dans le ressort des Cours d'appel de Bangui et de Bouar, révèle que de nombreux dossiers transmis par l'UMIRR restent toujours en souffrance au niveau du Parquet. En effet, bien que quelques-uns de ces dossiers aient fait l'objet de l'ouverture d'une information judiciaire, ceux-ci sont ensuite restés pendants devant les cabinets d'instruction des TGI de Bangui et Bimbo.

Sur la base de ce constat, il semble essentiel de renforcer les capacités du personnel chargé d'enregistrer les plaintes et de mener les enquêtes préliminaires de l'UMIRR afin de garantir la bonne conduite des enquêtes et la qualité des dossiers transférés aux parquets. Ainsi, une série de formations (théoriques et pratiques) spécifiques sur l'application des dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale centrafricain aux violences sexuelles et basées sur le genre, et sur les techniques d'enquêtes et le traitement des cas de violences sexuelles, notamment les VSLC sont envisagées à l'intention des éléments composant les services d'enquêtes, d'investigation, d'alerte et de prévention.

C'est dans ce cadre que le PNUD, en coordination avec la TOE et la MINUSCA, envisage de recruter deux Consultant-e-s chargé-e-s de la formation sur la poursuite des violences sexuelles, y compris les VSLC.

II. FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la supervision de la Spécialiste Genre et violences basées sur le genre du PNUD et de l'Experte Technique Affaires Judiciaires et VSLC de la TOE et en étroite collaboration avec les Spécialistes Justice et Sécurité du PNUD ainsi qu'avec la MINUSCA (SWPA, UNPOL et la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires), l'équipe des deux consultants devra :

- Renforcer les capacités techniques des personnels des services d'enquêtes et d'investigation ainsi que d'alerte et de prévention de l'UMIRR à mener des enquêtes sur des crimes de violences sexuelles, y compris des crimes internationaux, en organisant des formations pratiques (cas pratiques, mises en situation, etc.) sur : l'enregistrement approprié des plaintes ; la préparation d'un plan d'enquête, l'évaluation d'une enquête et la rédaction des documents appropriés (procès-verbaux, rapports techniques et d'analyse, rapport de constitution du dossier de l'officier de police judiciaire) ; les techniques de constatations, préservations et recueil des traces et indices (gestion scène de crime, preuves médico-légales, preuves écrites, preuves électroniques, empreintes digitales, preuves photographiques); la notion de traçabilité des preuves et gestion des scellés ; l'audition des victimes et témoins de violences sexuelles ; les interrogatoire des suspects ; la transmission des dossiers aux organes judiciaires compétents ;
- Assurer des formations pratiques (cas pratiques, mises en situation, etc.) pour les cadres de l'UMIRR principalement dans les domaines de : la direction des enquêtes, la gestion des cas à Bangui et en province, le circuit de référencement des victimes ; la bonne gestion de leurs services ; les relations avec les parquets.
- Produire des rapports sur l'assistance fournie, les leçons apprises, les bonnes pratiques, les défis et les recommandations pour améliorer le suivi des dossiers.
- Exécuter toute autre tâche qui leur seraient confiées dans la limite de leurs compétences.

III. DUREE DE LA MISSION ET LIEUX DE DEPLOIEMENT

La mission est d'une durée de 60 jours calendaires comprenant le temps de préparation, de formation proprement-dite et de suivi.

Elle se déroulera à Bangui en République Centrafricaine. Les consultants peuvent être amenés à se déplacer dans d'autres régions du pays si nécessaire.

IV. COMPETENCE

o Professionnalisme : Aptitude avérée à enquêter sur des affaires criminelles complexes et des crimes violents graves, tel que les crimes sexuels ; Avoir la connaissance des théories, concepts et approches en matière d'enquêtes criminelles, et l'aptitude avérée à rassembler, à analyser, à sauvegarder et à préparer les preuves pour les poursuites ; Avoir la connaissance des techniques d'audition et d'interrogatoire et l'expérience pratique en matière d'entretien avec les témoins et les suspects ; Avoir l'expérience en matière de gestion d'enquêtes sur les crimes internationaux.

o Aptitude à planifier et à organiser : Aptitude à travailler de manière efficace sous pression lors des missions difficiles et dans des délais serrés, voire dans des conditions difficiles sur le terrain ; Capacité à planifier son propre travail et à gérer des priorités contradictoires. Esprit d'équipe - bon sens des relations humaines et aptitude à instaurer une relation de confiance et des relations de travail avec les homologues nationaux et des collègues de cultures et de milieux professionnels différents ; Aptitude avérée à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et à obtenir la participation des femmes et des hommes, dans des conditions d'égalité, dans tous les domaines de travail ; Aptitude à la communication - excellentes capacités de communication (orale, écrite et présentation), et à expliquer, démontrer et enseigner des théories, des concepts des stratégies et techniques concernant les enquêtes criminelles; Jugement de bon sens/aptitude à décider : aptitude à faire preuve de discernement dans la gestion de sujets sensibles et confidentiels.

o Autres compétences : Bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment des programmes de traitement de texte et autres logiciels

V. QUALIFICATIONS REQUISES

Education :	Diplôme universitaire du niveau de la maîtrise BAC+4 (ou équivalent) en droit ou en criminologie, spécialisation dans le domaine de l'application de la loi, en particulier dans les enquêtes criminelles, en international ou en droit de l'homme est un atout.
Expérience :	Au moins cinq ans d'expérience professionnelle en matière d'enquêtes criminelles, notamment sur des cas de violences sexuelles, dans un système de droit civil, en tant qu'enquêteur au sein d'un service ou d'une institution policière nationale, de la gendarmerie nationale, d'une agence ou d'une organisation nationale ou internationale similaire. Une expérience en matière d'encadrement et de formation est requise. Une expérience solide en matière d'enquêtes pour crimes internationaux, ainsi que dans le contexte du maintien de la paix, est hautement souhaitable. Une expérience professionnelle dans un environnement multiculturel en dehors du pays d'origine du candidat serait un atout.
Langues requises :	La maîtrise orale et écrite du français est indispensable.

VI. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les consultant(e)s intéressé(e)s par la présente mission devront soumettre les documents/informations suivants

I. Proposition technique

1. Une proposition de note méthodologique y compris le chronogramme,
2. Un CV mis à jour,
3. Liste d'au moins 3 personnes de références,
4. Une lettre de motivation

2) Proposition financière

Les propositions financières seront soumises sur la base de l'approche forfaitaire.

3) Contrats forfaitaires

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs). Par exemple, la proposition financière indiquera si le paiement sera effectué par tranche ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Les paiements seront effectués sur la base des outputs ou produits attendus (au terme de l'exécution des services spécifiés dans les TDR). Afin de faciliter la comparaison des offres financières, les candidats devront fournir une ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours prévus).

4) Voyages :

Tous les coûts de voyage prévus doivent être inclus dans la proposition financière. Ces coûts prennent en compte tous les voyages au lieu de la mission / le voyage retour.

II. CRITERES D'EVALUATION

Critères	Score maximum (points)
Qualifications et compétences	
Diplôme universitaire du niveau de la maîtrise BAC+4 (ou équivalent) en droit ou en criminologie (requis).	(15 pts)
Au moins cinq ans d'expérience professionnelle en matière d'enquêtes criminelles, notamment sur des cas de violences sexuelles, dans un système de droit civil, en tant qu'enquêteur au sein d'un service ou d'une institution policière nationale, de la gendarmerie nationale, d'une agence ou d'une organisation nationale ou internationale similaire (requis).	(20 pts)
Expérience	
Une expérience en matière d'encadrement et de formation (requis).	(10 pts)
Maîtrise orale et écrite du français (requis)	(05 pts)
Approche méthodologique	

Une note méthodologique répondant aux responsabilités attendues	(50pts)
Total	(100 pts)

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

a. L'offre technique

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b. L'offre financière Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts joint. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

La note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins distante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Le contrat sera accordé au (à la) consultant(e) dont l'offre a été évaluée et acceptée, et en fonction des critères suivants :

- En conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;
- Ayant obtenu la note la plus élevée dans l'évaluation combinée de l'offre technique et financière

III. METHODOLOGIE

La note méthodologique devra comprendre décrire au minimum la démarche du prestataire sur l'organisation des réunions pédagogiques, Discussion sur le contenu de la formation, rédaction des modules et Identification des mécanismes et d'outils de suivi, la tenue proprement dite de la session pour minimum 30 OPJ/APJ de l'UMIRR & DSPJ ainsi que la définition des recommandations pour le suivi de l'appropriation de la formation.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour la mission devra faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les demandeurs de services.

Une réunion de démarrage de la mission sera organisée avec le PNUD, la MINUSCA et TOE afin de clarifier les attentes autour de la mission.

IV. PRODUITS DE L'EVALUATION (LIVRABLES)

- Les membres de l'UMIRR/Direction des Services de Police Judiciaires (DSPJ), démontrent une maîtrise des techniques d'enquête, en particulier en matière de violences sexuelles et de VSLC ;
- Des guides, documents, et outils nécessaires à la formation sont mis à la disposition des participants ; ainsi que des guides et outils techniques de travail qui aideront les bénéficiaires à mieux exercer leurs fonctions.
- Une évaluation des lacunes et des avancées des participants est effectuée avant et après les sessions de formation.

Les formations seront principalement organisées à l'intention des OPJ/APJ de l'UMIRR & DSPJ

Elles devront au minimum contenir les modules suivants :

Session : Techniques d'enquête de base applicables aux crimes internationaux et crimes de masse

Sujet
Cadre légal national et international de lutte contre les violences sexuelles et VSLC
Enregistrement approprié des plaintes
Direction d'une enquête, préparation d'un plan d'enquête, évaluation d'une enquête en matière de violence sexuelle et rédaction des documents appropriés (procès-verbaux, rapports techniques et d'analyse, rapport de constitution du dossier de l'officier de police judiciaire) ; la procédure de transmission des dossiers aux organes judiciaires compétents
Techniques de constatations, préservations et recueil des traces et indices (gestion scène de crime, preuves médico-légales, preuves écrites, preuves électroniques, empreintes digitales, preuves photographiques) en matière de crimes, y compris les crimes internationaux (crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocide)

Notion de traçabilité des preuves et gestion des scellés				
Audition des victimes et témoins				
Interrogatoire des suspects				
Notions de police techniques de police technique et scientifique V				
VI. PLAN D'ACCOMPLISSEMENT DES LIVRABLES ET DES PAIEMENTS				
	Délivrables	Echéancier	%	
	1ère Tranche : Remise des guides, documents, et outils nécessaires à la formation	15 ^{ème} jour	40%	
	2ème Tranche : Remise d'un guide et outils techniques pour améliorer le travail des bénéficiaires	40 ^{ème} jour	30%	
	3ème Tranche : Remise du Rapport final + proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations	55 ^{ème} jour	30%	
	TOTAL		100%	

Annexe - Tableau des coûts



Tableau des
coûts.doc